



Courrier A+

Surveillance des prix
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Etoy, le 3 février 2026 /ici

Déclaration spontanée concernant la taxe sur les déchets urbains

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que la Municipalité a décidé, en date du 3 novembre 2025, d'augmenter le tarif de la taxe déchets de CHF 10.00 par habitant de plus de 20 ans. Celui-ci passera ainsi de CHF 60.00 à CHF 70.00.

La Commune d'Etoy confirme également que :

1. La structure des taxes tient suffisamment compte du principe de causalité, malgré l'absence de taxe spécifique sur les déchets verts (cf. ch. 2.4.1), dans la mesure où l'augmentation prévue ne couvre pas l'intégralité des coûts. Une solution pérenne est actuellement en cours d'élaboration.
2. Le principe d'équivalence est respecté (cf. ch. 2.4.2).
3. Les coûts sont délimités de manière objective et transparente (cf. ch. 2.4.3).
4. Les réserves non liées ne dépassent pas 20 % de la charge annuelle inscrite au compte de gestion des déchets ou sont en voie d'être réduites sous ce seuil. En pratique, la commune ne dispose d'aucune réserve pour ce secteur et satisfait donc pleinement à cette exigence.
5. Les taxes perçues servent uniquement à couvrir les charges comptabilisées (cf. ch. 2.4.5).

En réponse à votre demande, nous portons en outre à votre connaissance les éléments suivants :

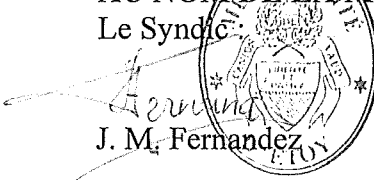
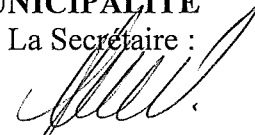
- Les coûts d'exploitation pris en compte pour le calcul des taxes dépassent la moyenne des coûts d'exploitation annuels des trois dernières années.
- Ces coûts n'intègrent pas de renchérissement général, mais les ristournes sur les déchets ont diminué et les fournisseurs ont régulièrement ajusté leurs tarifs à la hausse.



- Aucun actif n'est actuellement inscrit au bilan. Un projet d'installation d'une barrière électronique et de distribution de badges aux habitants est toutefois à l'étude et fera l'objet d'un préavis.
- Le montant de la taxe projetée ne dépasse pas le 75e centile.
- L'augmentation prévue pour l'ensemble des catégories ne dépasse pas 30 %.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  J. M. Fernandez
La Secrétaire :  S. Ruchet

Annexes : Budget 2026
 Compte 2024
 Tarifs
 Règlement et directives relative à la gestion des déchets